# Séance du Conseil municipal du 23 juin 2025

**L'an deux mille vingt-cinq, le lundi vingt-trois juin, à dix-neuf heures trente minutes**, le conseil municipal, légalement convoqué le 16 juin 2025, s'est réuni à la mairie, sous la Présidence de **Monsieur Patrice NION, Maire**.
**Présents** : M. Patrice NION, M. Patrick FLAUTRE, Mme Marie-France PAUGAM, M. Daniel BOUCOURT, M. Daniel AMOURETTE, Mme Alice PAUMIER, M. Stéphane TROHAY et M. Dominique VOISIN.
**Absents excusés** : Mme Isabelle ASSELIN (a donné procuration à M. Patrice NION), Mme Christine CAMPAIN, Mme Ginette CARPENTIER (a donné procuration Mme Marie-France PAUGAM) et Mme Corinne GRILLY (a donné procuration à Mme Alice PAUMIER).
**Absentes :** Mme Gwendoline HAVÉ et Mme Nathalie LA RUS
**Secrétaire de séance** : M. Stéphane TROHAY.
Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

Mme Léa TURLURE, nouvel agent en charge de la médiathèque, vient se présenter au Conseil municipal. Elle a pris son poste au 1er juin 2025 pour une durée hebdomadaire de 25/35ème.

## ORDRE DU JOUR

### Création du poste d'animateur/Médiateur de la médiathèque en milieu rural

Monsieur le Maire rappelle qu'à la dernière réunion du Conseil municipal, il a été validé la création d'un poste d'animateur/Médiateur de la médiathèque en milieu rural sur une durée de 25/35ème.
L'appel à candidatures a permis de recevoir 26 CV.
Monsieur le Maire propose de recruter Mme Léa TURLURE avec un contrat de 6 mois.
Après discussions, le Conseil souhaite maintenir un recrutement direct comme il avait été décidé à la dernière réunion.
Mme Léa TURLURE sera mise en stage à la date du 1er juin 2025 pour une durée hebdomadaire de 25/35ème.

### Création de poste d'agent des interventions techniques en milieu rural

Monsieur le Maire fait part que le CDD de 6 mois de M. Gilles DUVAL cesse au 26 juillet 2025.
M. Gilles DUVAL satisfait pleinement.
Le Conseil s'interroge de savoir s'il renouvelle M. DUVAL pour 6 mois ou s'il l'embauche.
Après discussions, il est décidé, à l'unanimité, d'établir un CDI à M. GILLES, à temps complet, à compter du 27 juillet 2025, avec un salaire net environnant 1800 €.

### Décompte Général et Définitif de l'Entreprise GALLIS

Monsieur le Maire signale que le DGD de l'Entreprise GALLIS a enfin été réglé cette semaine. La retenue de garantie sera remboursée demain. Il reste à régler les intérêts moratoires.
L'Entreprise GALLIS a déposé une requête en référé auprès du Tribunal Administratif de Rouen.

### Rapport d'activités 2024 du Service des déchets

Monsieur le Maire précise qu'à compter du 7 juillet 2025, les poubelles OM seront ramassées tous les 15 jours le lundi matin. La poubelle recyclable sera toujours ramassée chaque semaine mais le lundi.
Le ramassage des déchets des bâtiments administratifs (salle des fêtes, école) sera toujours fait hebdomadairement.

### Convention de prestation avec la CCICV pour l'instruction des demandes d'urbanisme et de publicité extérieure

Une convention existait déjà depuis quelques années pour l'instruction des demandes d'urbanisme.
Il est proposé d'y inclure l'instruction des demandes de publicité extérieure.
Accord unanime.

## Fonds d'Aide aux Jeunes

Le Fonds d'Aide aux Jeunes accorde des aides financières aux jeunes de 18 à 25 ans dans le cadre d'un soutien au projet d'insertion sociale et professionnelle ainsi que dans le cadre d'une aide de première nécessité.
La contribution demandée est de 0.23 € par habitant soit, pour la commune de Sainte-Croix-sur-Buchy (693 habitants), une contribution de 159.39 €.
À l'unanimité, les membres du Conseil refusent le versement de cette contribution.

## Acceptation de don de l'Association Reg'Arts Confrontations

Monsieur AMOURETTE donne un compte-rendu de l'exposition qui a eu lieu en mai à l'Eglise de Sainte-Croix.
413 visiteurs. 4605 € de vente d'œuvres. Bénéfice : 504.64 €.
L'Association Reg'Arts Confrontations fait un don de 50 € à la commune de Sainte-Croix. Don accepté unanimement.

## Fermeture de la maire durant l'été

La mairie sera fermée du 4 juillet au 3 août 2025
Du 4 au 24 août : ouverture le lundi de 18h à 19h.
Reprise des permanences habituelles : le lundi 25 août 2025 (lundi 17h-19h et jeudi 10h-12h).

# QUESTIONS DIVERSES

- Le budget de la commune est sorti du niveau d'alerte au niveau financier (mail de la trésorerie)
- Inauguration de la médiathèque : Merci aux bénévoles, aux conseillers et à Valérie LUCAS.
- Inauguration le 9 juillet à 15h30 du camion « Lis-moi une histoire »
- Remplacement des éclairages de la salle des fêtes : acceptation du devis de M. COUTURE (moins cher). Les réglettes du bas seront récupérées pour mettre en haut quand défectueux.
- Concours Rubans du Patrimoine : la commune a obtenu un prix régional.
- Succès de la kermesse organisée par l'APE des Houlettes.
- Mme PAUMIER : le site Internet va être mis en ligne le 30 juin. Une communication sera faite.
- Mme PAUGAM : Fonds Leader versé pour 80% des dépenses. Les jeux de société n'ont pas été subventionnés. Des livres ont été commandés en double, voir pour les échanger avec d'autres bibliothèques. Il n'avait pas été prévu, au budget primitif, de montant d'achat de livres. Mme PAUGAM propose d'attribuer un budget d'acquisition de livres pour remercier les bénévoles de leur engagement. Accord unanime pour un budget d'environ 300 €.
- M. FLAUTRE : le parquet de la salle des fêtes est fort abîmé. Les menuiseries extérieures de la salle d'animations sont dégradées.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h30.